

Arrêté du 19 avril 2021

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Tarn-Aveyron

NOR : JUSF2112066A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 09 avril 2021 de Madame Myriam CHEVRON valant acceptation de la fonction de régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier du 13 avril 2021, demandant la nomination de Madame Myriam CHEVRON en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Tarn-Aveyron ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Myriam CHEVRON est nommée, à compter du 04 avril 2021, en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Tarn-Aveyron en remplacement de Madame Agnès JORE dont l'intérim s'est terminé le 04 avril 2021 ;

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 4 500 euros, le montant du cautionnement imposé à Madame Myriam CHEVRON est fixé à 460 euros.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **19 avril 2021**

Le chef du bureau de la synthèse,

Nizar AZOUZ

Le chef du bureau de la synthèse

Nizar AZOUZ